

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents  
au Conseil Syndical

52 50 33

**Date de la convocation :**

23/03/2023

**Date d'affichage**

23/03/2023

**Vote :**

**Abstention :** /

**Pour :** 35

**Contre :** /

EXTRAIT DU REGISTRE DE  
DU COMITE SYNDICAL DU S  
SEURRE VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 021-252107917-20230404-2023\_07-DE

S DELIBERATIONS S<sup>2</sup>LO  
SYNDICAT DES EAUX

## Séance du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Dominique CAIRE - Alain PAUTET – Yves EUVRARD – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Frédéric PERRIN – Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Denis MALUTA – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Jean-Marie BAULAND – Jean Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Aurore MOLARD – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Sophie CHAVATTE – Henri MAUCHAMP – François LORENZI - Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Sébastien DELACOUR – Nicolas GAUTHRON – Alain BECQUET - Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Jean-Christophe GUITTON – Camille SIMAR – Thierry MINET (pouvoir donné à M. VALENTIN) – Matthieu MICHAUD - David HIEZ (Pouvoir donné à M. LEVEQUE) – Martine DECHAUD – Jack DUBIEF – François VARIOT

Etaient absents : Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Pascal JEANNIARD – Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Rachel BARBIER – Jean-Michel VERPAUX

N° 7/2023

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

### OBJET : Budget primitif 2023

- Considérant le budget de la collectivité qui relève de la nomenclature M49,
- Considérant l'ensemble des dépenses obligatoires,
- Considérant les ressources, à savoir :
  - la surtaxe syndicale estimée à 800 000 €,
  - le résultat de clôture 2022 de 1 587 631.17 €
  - les subventions de l'Agence de l'Eau et de l'Etat
- Considérant le besoin de financement,
- Considérant l'affectation des résultats de l'exercice 2022 (délibération n°06/2023),
- Considérant que dans le budget 2023 figurent les amortissements pour un total de 608 054.45 €, au chapitre 42 en dépense de fonctionnement et au chapitre 40 en recette d'investissement. Il s'agit donc d'une « opération blanche ». Les amortissements des subventions (inscrits en RF et DI) représentent la somme de 58 002.43 €,
- Considérant que les dépenses de personnel s'élèvent à 86 100.00 € dont élus,
- Considérant que le budget 2023 s'élève :
  - en fonctionnement à 2 691 336.60 € en dépenses et en recettes
  - en investissement à 4 620 391.45 € en dépenses et en recettes.

Après avoir examiné la maquette budgétaire et après en avoir délibéré, les délégués adoptent à l'unanimité le budget primitif 2023 lequel sera annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme, le 4 avril 2023  
Le Président, Sébastien BELORGEY

